

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 février 2020

1^{RE} ÉDITION DES ATELIERS ENTREPRISES DE LA CRAMIF : LES 5, 6 ET 16 MARS 2020 CONSACRÉE AUX SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE ET AU COMPTE AT/MP

La Cramif, avec le concours des CPAM d'Île-de-France, organise au mois de mars trois Ateliers entreprises « Subventions prévention TPE : c'est le moment d'investir dans la prévention des risques professionnels ! ».

Nouveau format pensé pour les TPE-PME, les Ateliers entreprises s'adressent aux chefs d'entreprises, dirigeants, personnels administratifs et comptables. Moment de rencontre entre les acteurs de l'entreprise, ils visent à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention ou la compréhension des démarches liées à leurs salariés et faire connaître les services proposés par l'Assurance Maladie et sa branche dédiée aux risques professionnels.

À l'occasion de cette première édition, les participants pourront assister aux interventions de spécialistes de la Cramif et des CPAM d'Île-de-France (services prévention et tarification) sur deux sujets :

- les subventions accordées par l'Assurance-Maladie - Risques professionnels pour aider les entreprises à financer des actions de prévention ;
- les services offerts par le compte personnel AT/MP.

Les participants pourront également poser toutes leurs questions lors d'ateliers de travail en petits groupes.



**ATELIERS
entreprises**

**Rendez-vous
les 5, 6 ou 16 mars 2020
à la Cramif
17-19 avenue de Flandre
75019 Paris
(date et horaires
selon votre secteur d'activité)**



Calendrier

- **Jeudi 5 mars 2020** (9h00 à 12h30)
secteur BTP
- **Vendredi 6 mars 2020** (9h00 à 12h30)
secteurs Métallurgie et industrie agro-alimentaire ; Transport et logistique ; Garage et réparation automobile
- **Lundi 16 mars 2020** (13h30 à 17h00)
secteurs Hôtellerie et restauration ; Propreté et nettoyage

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69



RISQUES PROFESSIONNELS

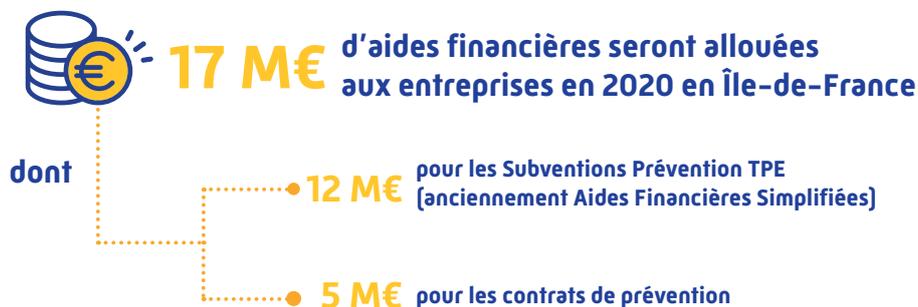
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



cramif.fr [@cramif](https://twitter.com/cramif) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cramif)

Aides accordées aux TPE et PME en région francilienne

Pour aider les petites entreprises à réduire les maladies professionnelles et les accidents du travail, l'Assurance Maladie - Risques professionnels et la Cramif proposent des Subventions Prévention TPE. Ce dispositif, réservé aux entreprises de moins de 50 salariés, permet de bénéficier d'aides jusqu'à 25 000 € pour lutter contre des risques ciblés liés aux activités des entreprises.



Focus sur le compte AT/MP



Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est un service en ligne ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité Sociale.

Gratuit, consultable 24h/24h et quotidiennement actualisé, il donne accès en ligne à de nombreuses informations. Les entreprises peuvent notamment y suivre leurs taux de cotisation AT/MP notifiés, le détail de leur calcul et faire le point sur leurs sinistres récemment reconnus.

À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un territoire de **12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des employeurs, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69